



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juin 2026

**Nombre de membres :**

**Conseillers : 29**

**Présents : 17**

**Excusés : 2**

**Pouvoirs : 10**

L'an deux mil vingt-six et le cinq juin à dix-sept heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du vingt-neuf mai deux-mille- vingt-six.

**Présents :**

Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Stéphane MARLOT, Marie-Aude PEZERIL, Antoine BRUNO, Mireille GOYET, Thierry BAZZALI, Denis LAFFITTE, Laurent CASANOVA, Frédéric SABATIER, Sandrine SEVILLA-DELEUZIÈRE, Sébastien GENIEIS, Eve SANTUCCI, Joséphine JAWORSKI, Kévin GAUDILLAT, Christelle PAKULIC, Rima MERDJIAN

**Excusés avec pouvoir :**

Madame Marie-Paule DELLAROVERE a donné procuration à Madame Catherine STEKELOROM  
Monsieur Alain KARCENTY a donné procuration à Madame Mireille GOYET  
Monsieur Eric GOUBERT a donné procuration à Monsieur Antoine BRUNO  
Madame Hélène REMOND a donné procuration à Madame Eve SANTUCCI  
Monsieur François WIOLAND a donné procuration à Monsieur Thierry BAZZALI  
Madame Magali BARBEAU a donné procuration à Madame Marie-Aude PEZERIL  
Monsieur Romain JACQUOT a donné procuration à Monsieur Stéphane MARLOT  
Monsieur Loïc GRANOUX a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET  
Madame Marie GOTILLOT a donné procuration à Madame Joséphine JAWORSKI  
Madame Cindy GAUVIN a donné procuration à Madame Christelle PAKULIC

**Absents :**

Monsieur Franck SULTAN  
Madame Claire BAUDRY

**Secrétaire de séance : Madame Catherine STEKELOROM**



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juin 2026

## DCM N°2026-37 : Institutionnel - Finances – Proposition d'une liste de contribuables en vue de la désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Le rapporteur rappelle qu'en application de l'article 1650 du code général des impôts, il est institué dans chaque commune une commission communale des impôts directs (CCID).

Cette commission est notamment chargée de participer à l'évaluation des bases d'imposition des impôts directs locaux. Elle intervient, à titre consultatif, en matière d'évaluation foncière des propriétés bâties et non bâties et peut formuler des avis sur diverses questions relatives à la fiscalité directe locale.

À la suite du renouvellement intégral du conseil municipal, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

Conformément aux dispositions de l'article 1650 du code général des impôts, la commission est présidée par le maire ou l'adjoint délégué et comprend, dans les communes de plus de 2 000 habitants, huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants.

Les commissaires sont désignés par le directeur départemental des finances publiques à partir d'une liste de contribuables établie par le conseil municipal en nombre double.

Les personnes proposées doivent remplir les conditions fixées par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, notamment être âgées d'au moins dix-huit ans, jouir de leurs droits civils, être inscrites aux rôles des impositions directes locales dans la commune et être familiarisées avec les circonstances locales.

Il est donc proposé au conseil municipal d'arrêter la liste des contribuables destinée à être transmise au directeur départemental des finances publiques en vue de la désignation des membres de la commission communale des impôts directs.

### **L'exposé du rapporteur entendu,**

**Vu** le code général des impôts, notamment son article 1650 ;

**Vu** l'annexe III au code général des impôts, notamment ses articles 345 à 346 A ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Considérant** qu'il appartient au conseil municipal de proposer une liste de contribuables en nombre double en vue de la désignation des membres de la commission communale des impôts directs ;



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juin 2026

**Considérant** que cette commission doit être renouvelée à la suite du renouvellement intégral du conseil municipal ;

**Considérant** que le directeur départemental des finances publiques procède à la désignation des commissaires titulaires et suppléants à partir de la liste proposée par le conseil municipal ;

**Le conseil municipal, à l'unanimité**

**Article 1 : ARRÊTE** la liste des contribuables proposée en vue de la désignation des commissaires titulaires et suppléants de la commission communale des impôts directs comme suit :

#### **Commissaires titulaires et suppléants proposés**

BARBEAU Magali  
BAZZALI Thierry  
BRUNO Antoine  
CASANOVA Laurent  
DELLAROVERE Marie-Paule  
DI RUOCCO Muriel  
GAUDILLAT Kevin  
GAUVIN Cindy  
GENIEIS Sebastien  
GOUBERT Éric  
GOUBERT Isabelle  
GOTILLOT Marie  
GOYET Mireille  
GOYET Vincent  
GRANOUX Loic  
JACQUOT Romain  
JAWORSKI Joséphine  
KARCENTY Alain  
KARCENTY Raquel  
LAFFITTE Denis  
MARLOT Stéphane  
MERDJIAN Rima  
PAKULIC Christelle  
PEZERIL Marie-Aude  
REMOND Helene  
SABATIER Frédéric  
SANTUCCI Eve  
SEVILLA-DELEUZIÈRE Sandrine  
STEKELOROM Catherine  
STEKELOROM Guy  
SULTAN Frank  
WIOLAND François



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juin 2026

**Article 2 : DIT** que cette liste sera transmise au directeur départemental des finances publiques des Bouches-du-Rhône afin qu'il procède à la désignation des commissaires titulaires et suppléants de la commission communale des impôts directs.

**Article 3 : CHARGE** monsieur le maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,  
Catherine STEKELOROM

Vincent Goyet  
Maire de Saint-Mitre-les-Remparts

